Projet Sportif Fédéral 2021-2024

Attribution des crédits PSF 2021

JEUDI 15 AVRIL 2021 À 20H00

BONJOUR, MERCI DE COUPER VOS MICROS ET CAMÉRAS AFIN DE FACILITER LE FONCTIONNEMENT DE LA VISIOCONFÉRENCE
N'HÉSITEZ PAS À POSER VOS QUESTIONS DANS LE FILS DE DISCUSSION

Sommaire

1/ L'ANS
2/ Le bilan PSF 2020 Bretagne
3/ La campagne PSF 2021
4/ Les conditions d'éligibilité
5/ Les points de vigilance
2/ Les thématiques
3/ La construction budgétaire d'une fiche
4/ L'évaluation des actions PSF 2020
5/ L'outil Compte Asso
6/ Un partage d'expérience : le club de La Chaize-Giraud (Vendée)

Mickaël LEBRETON

Président Ligue Bretagne

Christophe BURGUIERE

Président Comité 35

Mathilde HEMERY

Directrice Territoriale Ligue Bretagne

Anaelle LEMARCHAND

Responsable Territoriale Comité 35

Rozenn SAVIN ROMFORT & Julien DEMEURÉ

Conseillers Techniques Fédéraux Comité 35

L'Agence Nationale du Sport

Deux missions principales

- La haute performance
- Le développement des pratiques (la part territoriale : contribuer au développement de la pratique sportive pour tous par le soutien aux projets des associations)

Bilan PSF 2020 Bretagne

Retour sur la campagne 2020 :

- 29 Dossiers sur la Bretagne (250 clubs) :
  - CD 22 : 7 dossiers
  - CD 29 : 4 dossiers
  - CD 35 : 14 dossiers
  - CD 56 : 4 dossiers
- 15 dossiers subventionnés/29 dossiers.

- Clubs non financés
- Clubs subventionnés à 1500 €
- Clubs subventionnés entre 1500 et 2000 €
- Club subventionné > de 2000

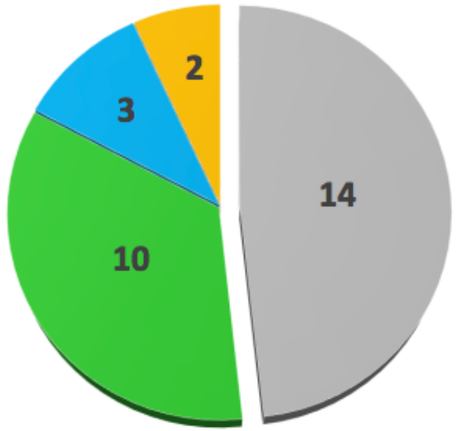

Nombre de points obtenus inférieurs à la barre ouvrant droit à financement.

Demande de subvention inférieur à 1500 €

Descriptif incomplet de l'action ne permettant pas un classement optimal

Budget incomplet ou mal renseigné (Temps de travail des salariés, charges de l'action et ne pas oublier la valorisation du bénévolat)

Travailler en amont pour que le maximum de Clubs bénificient des subventions

Campagne 2021

AGENCE NATIONALE DU SPORT

FFBB

3.005.400€

+31%

Principes de répartition clubs/structures

42% pour les Clubs - 58% pour les Comités et les Ligues

Campagne 2021

Les actions déposées doivent répondre aux objectifs déclinés dans le Projet Sportif Fédéral

Calendrier et échéances

5-30 [illegible]ril 2021	**Saisie des demandes de subventions en ligne (clubs, comités et ligues)**
Mai 2021	Instruction des dossiers par les sous-commissions régionales et les commissions nationales
30 juin 2021	Retour des propositions par la FFBB pour l'ensemble des dossiers Clubs, LR et CD dans OSIRIS
30 septembre 2021	Retour des CRF des structures soutenues dans le cadre du PSF 2020 et n'ayant pas demandé une aide dans le cadre du PSF 2021
30 Octobre 2021	Retour Evaluation PSF 2020 par la FFBB à l'ANS

DATE BUTOIR DE DÉPÔT DES DOSSIERS LE DIMANCHE16 MAI 2021

Campagne 2021

Parcours du dossier PSF Club

Après le dépôt du dossier PSF par le club via le Compte Asso

- Étude par **la Sous-Commission Régionale PSF Bretagne**
  - Opérateur de l'état : confidentialité et impartialité.
  - Composition : 4 élus Ligue - 1 élu par Comité (4) - la DT - le DTR
  - Étude des dossiers par Comité par 2 membres de la sous-commission – Attribution des points par action et fiche thématique. Valorisation possible selon contexte (QPV, ZRR…).
- Étude par **la Commission Fédérale PSF**
  - Validation du travail effectué par les SCR-PSF
  - Calcul de la valeur du point en fonction de l'enveloppe global du PSF
  - Attribution d'un montant de subvention proposé pour chaque dossier
- Dépôt sur la plateforme OSIRIS par **la Sous-Commission Régionale-PSF**
  - Implémentation des montants proposés sur la plateforme OSIRIS
  - L'ANS – Service PSF réception les propositions et traite les dossiers
  - Validation finale et versement des subventions.

Les conditions d'éligibilité

L**es clubs éligibles** :

- Les clubs, constitués en associations sportives régulièrement affiliées à la Fédération Française de BasketBall à la date du dépôt du dossier pour la saison2020 – 2021 ;
- Les sections « Basket-Ball » des clubs omnisports pourront déposer des projets auprès de la Fédération si elles répondent aux objectifs ;
- Les sections« Basket-Ball » ou clubs ASPTT, affiliés à la Fédération Sportive des ASPTT, auront l'obligation de déposer auprès de la Fédération des ASPTT et uniquement auprès de celle-ci.

Les clubs bénéficiaires devront :

- Avoir licencié l'ensemble de leurs membres auprès de la FFBB ;
- Etre à jour financièrement avec le Comité, la Ligue et la Fédération à la date du dépôt du dossier
- Avoir rendu son Compte Rendu Financier sur le PSF 2020

Ne sont pas éligibles :

- Les établissements affiliés
- Les sociétés sportives
- Les unions
- Les éventuelles associations support à des Coopérations Territoriales de Clubs

les Sections des clubs omnisports peuvent demander un accès pour avoir un profil sur le Compte Asso via le club omnisport

Points de vigilance

1 DEMANDE GLOBALE → **1 FICHE PAR THÉMATIQUE** → **PLUSIEURS ACTIONS POSSIBLES PAR LA FICHE**

VIGILANCE DOSSIERS:

- Les demandeurs doivent faire **1 demande de subvention globale** avec les différentes fiches/thématiques (appelées "projet" sur le Compte Asso) et non une demande par fiche/thématique.

- Les demandeurs doivent déposer 1 seule fiche par thématique (appelée "projet" sur le Compte Asso), dans laquelle ils peuvent décrire plusieurs actions (Exemple PROJET 1 « Structuration » : vous pouvez évoquer la formation des techniciens ET des officiels)

Exemple : J'ai 12 actions, en lien avec les thématiques 1, 2, 3, 4 et 5. Je fais une demande avec 5 fiches (appelées "projet" sur le Compte Asso) dans lesquelles je répartis mes 12 actions.

Points de vigilance

CONDITIONS D'EGILIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

Chaque action doit démarrer durant l'année civile 2021.
La période éligible au financement des actions est fixée du 1er janvier 2021 au 30 juin 2022.

Points de vigilance

1 DEMANDE GLOBALE → **1 FICHE PAR THÉMATIQUE** → **PLUSIEURS ACTIONS POSSIBLES PAR FICHE**

VIGILANCE MONTANTS:

- La subvention est de **1500€ minimum** (1000€ pour les clubs ZRR)
- Pas de montant maximum
- L'aide ne peut pas :
  - Être supérieure à 50% du budget de l'action
  - Être supérieure à la somme demandée

→ Attention à ne pas surévaluer le budget de vos actions !

Les thèmatiques

Les CLUBS pourront déposer au total **5 fiches** (plus le plan de relance) de demandes d'aide financière au titre des crédits issus de l'ANS. Au maximum 1 fiche par thématique.

Axe 1 : Développement de la pratique

- Thématique n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Inser professionnelle par le sport)
- Thématique n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
- Thématique n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)

Axe 2 : Promotion du Sport Santé

- Thématique n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif,…)

Axe 3 : Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Thématique n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »

Mêmes critères que la saison précédente
Attention particulière sur les actions favorisant l'accès au public féminin

Les thématiques - Plan de Relance

Nouveaux Critères en raison de la crise sanitaire
= plan de relance

Axe 1 : Développement de la pratique

- Thématique n°15 : Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations en très grande difficulté (proches de la cessation de paiement)
- Thématique n°16 : Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations mettant en place des actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, masques,...)
- Thématique n°17 : Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations menant des actions en faveur de la reprise de l'activité sportive

Fiche Thématique n°1 : Structurer le club

Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS)

Type d'actions éligibles

- **Structurer le club grâce à la présence et la formation de Joueuses ou Joueurs Intérêt Général**
  Clubs dont l'équipe première évolue dans une division ouverte aux Joueuses et Joueurs d'Intérêt Général : seront exclusivement prises en compte les missions d'intérêt général réalisées par la Joueuse ou le Joueur d'Intérêt Général (JIG) respectant ce statut et son obligation de formation.

- **Structurer le club grâce à la présence et la formation de Techniciennes ou Techniciens**
  Peuvent être mentionnées ici les actions de formation initiale ou continue des formations d'entraineurs et toute initiative du club visant à améliorer la qualité de son encadrement technique et éducatif.

- **Structuration du club grâce à la présence et la formation d'Officielles ou Officiels**
  Peuvent être mentionnées ici les actions de formation type sensibilisations aux règles, accompagnement vers la prise de responsabilité, organisation d'une école d'arbitrage en portant une attention particulière à ce que ces dernières soient labellisées Niveau 1 ou Niveau 2 (cf. Charte des Officiels).

- **Structuration du club grâce à la présence et la formation de Dirigeantes ou Dirigeants**
  Peuvent être mentionnées ici les actions de formation de dirigeants auxquels ils participent (ex. Automnales, Campus Fédéral).

Formation qualifiantes (IRFBB) et non qualifiantes technicien / Officiel / Dirigeante (actions au sein de vos clubs)

Fiche Thématique n°1 : Structurer le club

Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS)

Type d'actions éligibles

- **Structuration du club grâce à des outils de gestion ou d'innovation**
  Peuvent être mentionnées ici les modes de fonctionnement modernisés du club permettant de fédérer les bénévoles et de simplifier le fonctionnement du club ainsi que toutes les innovations, notamment numériques ou digitales, liées à son organisation structurelle. Organisation de l'exploitation interne des informations transmises par FFBB, Ligue ou Comité via eFFBB.

- **Structuration du club grâce aux relations avec son environnement social et économique**
  Peuvent être mentionnées ici les collaborations avec des structures issues de l'économie sociale et solidaire, ou des organismes sociaux, les partenariats innovants avec des acteurs économiques.

Insister sur les outils numériques et de gestion innovants (site internet - e-mailing...)

Fiche Thématique n°2 : Pratiquer le 5X5

Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)

Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique 5x5 MiniBasket**

  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer l'accueil, la fidélisation et l'éducation par le sport des Mini Basketteurs (U11 et moins), qu'il s'agisse d'Ecole de Mini Basket non labellisée ou d'Ecole de Mini Basket Labellisées 1, 2 ou 3 étoiles. Les écoles labellisées seront priorisées sur les écoles non labellisées.

- **Offre de pratique 5x5 Compétitions**

  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratiques compétitives 5x5 à destination des licenciés. Les clubs disposant de labels délivrés par la fédération ou ses structures sont invités à les mentionner. Seront pris en compte :

  - L'accueil et la formation des jeunes et adolescents (U2 à U18), qu'il s'agisse de club non labellisé ou des clubs disposant du Label Club Formateur 2 ou 3 étoiles. Les clubs labellisés seront priorisés sur les clubs non labellisés.
  - Une offre de pratique compétitive à destination des adultes. Les pratiques compétitives entre club de tous niveaux, (Jeunes, Seniors, Vétérans)

- **Offre de pratique 5x5 Loisirs**

  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions de développement d'une pratique Basket Loisir 5x5 pour des personnes seniors licenciées au sein de notre fédération gérée par la fédération, une ligue ou un comité. Les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif.

TOUT LE MONDE peut y prétendre c'est la pratique 5X5 et le Mini Basket (entraînement et compétition)

Fiche Thématique n°2 : Pratiquer le 5X5

Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)

Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique 5x5 Entreprises**

  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions de développement d'une pratique Basket Entreprise 5x5, dans le monde de l'entreprise, pour des personnes licenciées au sein de notre fédération gérée par la fédération, une ligue ou un comité. Les pratiques au sein des fédérations notamment dédiée à la pratique en milieu professionnel ne relèvent pas de ce dispositif.

- **Évènementiel Basket 5x5**

  Peuvent être mentionnées ici les manifestations organisées dans un cadre officiel par la fédération ou ses structures déconcentrées, ligues régionales ou comités départementaux :

  - Organisation répondant à un appel à candidature issu de la fédération pour une pratique 5x5 (Ex : finales nationales de championnats, plateaux de trophée ou de Coupe de France, tournois préparatoires équipes de France Jeunes)

  Ne seront pas pris en compte les tournois amicaux de clubs ou les tournois ne contribuant pas à une compétition officielle organisée par la Fédération et ses structures déconcentrées.

Pour l'ensemble des offres de pratique 5x5,
une attention particulière sera portée pour les actions favorisant l'accès au public féminin

Valoriser vos évènements de COUPES et TOURNOIS organisés par le club

Fiche Thématique n°3 : Pratiquer le 3X3

Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)

Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique 3x3 <u>Compétitions</u>**
  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique compétitive Basket 3x3 à destination des licenciés du club. Seront pris en compte les engagements d'équipes du club dans les compétitions officielles de club pour les catégories :
  - U13, U15, U18, U23 Femmes
  - U13, U15, U18, U23 et Hommes
  - Seniors Femmes et Seniors Hommes
  - Seniors Plus Femmes et Seniors Plus Hommes
- **Offre de pratique 3x3 <u>Loisirs</u>**
  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions de développement d'une pratique Basket Loisir 3x3 pour des personnes seniors licenciées au sein de notre fédération gérée par la fédération, une ligue ou un comité. Les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif

Même chose que dans la pratique 5X5 sans le Mini Basket

Fiche Thématique n°3 : Pratiquer le 3X3

Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)

Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique 3x3 Entreprises**
  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions de développement d'une pratique Basket Entreprise 3x3, dans le monde de l'entreprise, pour des personnes licenciées au sein de notre fédération gérée par la fédération, une ligue ou un comité. Les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif.

- **Offre de pratique 3x3 Evènementielle (Super League et Junior League)**

  Peuvent être mentionnées ici toutes les organisations de tournois homologués par la Fédération dans le cadre de la SuperLeague ou de la Junior League. Seront pris en compte :

  - Les Opens Starts
  - Les Opens Plus
  - Les Opens Plus Access

Les OPENS STARTS seront valorisés cette saison

Fiche Thématique n°4 : Pratiquer le VxE

Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, Micro Basket…)

Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique VxE Basket Santé**

  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique « Basket Santé » entrant dans le programme officiel de la Fédération. Seront pris en compte prioritairement :

  - Action Basket Santé bénéficiant du Label Découverte
  - Action Basket Santé bénéficiant du Label Résolutions
  - Action Basket Santé bénéficiant du Label Confort
  - Action Basket Santé dans les clubs reconnus « Structures fédérales »

- **Offre de pratique VxE Basketonik**

  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique « Basketonik » entrant dans le programme officiel de la Fédération. Seront pris en compte prioritairement :

  - Action Basket Santé bénéficiant du Label Niveau 1
  - Action Basket Santé bénéficiant du Label Niveau 2

Tout ce qui tourne autour du BASKET SANTÉ et la formation d'Animateur Basket Santé

Fiche Thématique n°4 : Pratiquer le VxE

Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, Micro Basket…)

Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique VxE Basket Inclusif**
  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique « Basket Inclusif » entrant dans le programme officiel de la Fédération. Seront pris en compte uniquement les actions labellisées.
- **Offre de pratique VxE Micro Basket**
  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique « Micro » entrant dans le programme officiel de la Fédération. Seront pris en compte uniquement les actions labellisées.
- **Offre de pratique VxE Partenariats Educatifs**
  Peuvent également être mentionnées ici toutes les actions relevant des partenariats éducatifs qu'il s'agisse de partenariat pour la pratique du basket en temps scolaire ou hors temps scolaire. Seront pris en compte :
  - Clubs Centre Ressource Technique pour les Opérations Basket à l'École,
  - Club proposant des activités périscolaire Opération Basket Animation
  - Clubs partenaires d'Opération Basket au Collège, Opération Basket au Lycée,
  - Clubs partenaires de l'Opération Basket à l'Université ou de Centre Université Basket (CUB).

Les Opérations Basket Écoles et les Activités Péri Scolaires peuvent être prises en compte

Fiche Thématique n°4 : Pratiquer le VxE

Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basket Inclusif, Micro Basket…)

Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique VxE <u>Basket en milieu carcéral</u>**
  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique en milieu carcéral ou autres lieux de privations de liberté relevant du Ministère de la Justice
- **Offre de pratique VxE <u>Centre Génération Basket</u>**
  Peuvent être mentionnées ici tous les « Centres Génération Basket » mis en œuvre par les clubs relevant du programme officiel de la Fédération.
- **Offre de pratique VxE <u>e-Sport</u>**
  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à promouvoir le e-Sport dans l'objectif d'intégrer une pratique sportive régulière au sein d'un club

la mise en place de Centres Génération Basket peut être une action aidée

Fiche Thématique n°5 : Plan "société et mixités"

Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB "Société et Mixités"

Type d'actions éligibles

- **Lutte contre les violences sur et en dehors des terrains**

  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à lutter contre toutes les formes de violences :

  - Lutte contre les violences sexuelles et le bizutage
  - Lutte contre le harcèlement, le cyberharcèlement
  - Lutte contre les incivilités et les comportements anti-sportifs

- **Lutte contre les discriminations et stéréotypes**

  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à lutter contre le racisme, le sexisme, l'appartenance avérée ou supposée à une religion, les lgbt-phobies, le validisme

- **Lutte contre les dérives communautaires**

  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre pour veiller au respect de la laïcité et du pluralisme ainsi que les actions de promotion des valeurs de la République et de la laïcité

- **Lutte contre les addictions**

  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre pour protéger les pratiquants des différentes addictions telles que le tabagisme, l'addiction aux drogues, l'alcoolisme, l'addiction aux jeux vidéo ou à la pratique excessive du sport

→ les Actions Innovantes de vos clubs autour de la Citoyenneté

Fiche Thématique n°5 : Plan "société et mixités"

Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB "Société et Mixités"

Type d'actions éligibles

- **Promotion de la féminisation**
  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à permettre à chacune l'accès à l'ensemble des missions et responsabilités
- **Transition écologique**
  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions visant à diminuer notre empreinte carbone, sensibiliser à l'utilisation de produits le plus naturel possible et/ou issue de l'agriculture biologique, utiliser du matériel réutilisable et conçu si possible avec des matières non polluantes, promouvoir le lien entre l'écoresponsabilité et le sport
- **Performance sociale**
  Peuvent être mentionnées ici toutes les actions visant à
  - Favoriser l'accès à tous les publics qui peuvent en être éloignés pour des raisons de précarité sociale ou financière.
  - Encourager l'insertion des jeunes dans l'emploi grâce au sport
  - Tisser le lien social entre différents publics

les Actions Innovantes de vos clubs autour de la Citoyenneté

Construire le budget d'une fiche

Focus sur emploi:
- temps de préparation
- temps de travail effectif

Projet n° 1	6. Budget du projet		
	Année 2020 ou exercice du 1/1/2020 au 31/12/2020		
Charges	**Montant**	**Produits**	**Montant**
Charges directes		Ressourcess directes	
60 - Achats	1000	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	0
Achats matières et fournitures	1000	**73 - Dotations et produits de tarification**	0
Autres fournitures	0	**74- Subventions d'exploitation**	3 000
		État :	
61 - Services extérieurs	0		
Locations	0		
Entretien et réparation	0		
Assurance	0	Conseil-s régional(aux) :	
Documentation	0		
62 - Autres services extérieurs	500	Conseil-s départemental(aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0		
Publicité, publication	0		
Déplacements, missions	500	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres	0		
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération	0		
Autres impôts et taxes	0	Organismes sociaux :	
64 - Charges de personnel	4920	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	3280	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	1640	Aides privées	

Construire le budget d'une fiche

Focus sur les contributions volontaires:
- temps d'activités des bénévoles
- temps d'occupations des salles

Projet n° 1	6. Budget du projet		
	Année 2020 ou exercice du 1/1/2020 au 31/12/2020		
Charges	**Montant**	**Produits**	**Montant**
Autres charges de personnel	0	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	0	**75 - Autres produits de gestion courante**	1500
		756 – Cotisations	0
		758 – Dons manuels - Mécénats	1500
66 - Charges financières	0	**76 - Produits financiers**	0
67 - Charges exceptionnelles	0	**77 - Produits exceptionnels**	0
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	0	**78 - Reprises sur amortissements et provisions**	0
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) : Participation des salariés	0	**79 – Transfert de charges**	0
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES AU PROJET		**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET**	
Charges fixes de fonctionnement	1500	Fonds propres de l'association	3420
Frais financiers	0		0
Autres	0		0
TOTAL DES CHARGES	7 920	**TOTAL DES PRODUITS**	7 920
Excédent prévisionnel (bénéfice)	0	**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	3000	**87 – Contributions volontaires en nature**	3000
860 – Secours en nature	0	870 – Bénévolat	1000
861 – Mise à disposition gratuite de biens et services	2000	871 – Prestations en nature	2000
862 – Prestations	0		
864 – Personnel bénévole	1000	875 – Dons en nature	0
TOTAL	3 000	**TOTAL**	3 000
La subvention sollicitée de 3 000 €, objet de la présente demande, représente 37.0% du total des produits du projet.			

L'évaluation des actions PSF2020

Chaque association financée, au titre des crédits PFS2020, doit fournir un bilan d’activité et financier.

Ce compte-rendu d'activité et financier est à compléter directement sur le Compte Asso.

L'évaluation des actions PSF2020

Scénario n°1 : L'association a réalisé l'action en 2020

L'association souhaite déposer **une nouvelle demande en 2021** → L'association doit **déposer le CRF lors de cette demande**

L'association **ne souhaite pas déposer** de nouvelle demande en 2021 → L'association doit **déposer le CRF avant le 30 sept 2021**

→ La fédération **analyse le CRF** au regard des critères d'évaluation qu'elle aura fixés

→ En cas de subvention **non justifiée** ou **partiellement utilisée** et sur proposition de la fédération **avant le 30/10/2021,** l'Agence procédera à une demande de **reversement**

→ En cas de reversement, une **notification** sera envoyée à l'association **par l'Agence**

L'évaluation des actions PSF2020

Scénario n°2 : L'association va terminer l'action au cours du 1er semestre 2021 comme prévu initialement

L'association souhaite déposer **une nouvelle demande en 2021**

L'association doit déposer un **CRF intermédiaire lors de cette demande**

L'association doit **déposer le CRF définitif** avant le **30 sept 2021** sur Le Compte Asso

La fédération **analyse le CRF** au regard des critères d'évaluation qu'elle aura fixés

En cas de subvention **non justifiée** ou **partiellement utilisée** et sur proposition de la fédération **avant le 30/10/2021**, l'Agence procédera à une demande de **reversement**

En cas de reversement, une **notification** sera envoyée à l'association par l'Agence

L'association **ne souhaite pas déposer** de nouvelle demande en 2021

L'évaluation des actions PSF2020

Scénario n°3 : L'association n'a pu terminer ou réaliser l'action du à la crise sanitaire

L'association souhaite déposer **une nouvelle demande en 2021**

L'association doit transmettre à la fédération la déclaration sur l'honneur jointe à la circulaire 6166 du PM **au moment de la demande 2021**

L'association **ne souhaite pas déposer** de nouvelle demande en 2021

L'association doit transmettre à la fédération la déclaration sur l'honneur jointe à la circulaire 6166 du PM **avant le 1er juin**

Sur proposition* de la fédération, avant le 30 juin 2021, l'Agence reconnait le **cas de force majeure**

Les **subventions** non-utilisées pourront être **redéployées sur l'exercice 2021** sur la même action ou sur une autre action sur validation

En cas de redéploiement, une **notification** sera envoyée à l'association par la fédération

L'association justifiera, via le **CRF**, le bon usage des crédits **en 2022**

- Le report des crédits permet à l'association de réaliser l'action initialement prévue en 2020 entre le 1er janvier et 31 décembre 2021.
- *La proposition de la fédération prendra la forme d'un tableau type reprenant l'extraction OSIRIS auquel il sera demandé d'ajouter :
  - 1 colonne « Report » qui indiquera si c'est un report partiel / report total / pas de report
  - 1 colonne « Montant du report » qui indiquera le montant à reporter

Le Compte Asso

Des tutoriels vidéo sur l'utilisation du Compte Asso sont disponibles à l'adresse suivante :

https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.htmlou

https://www.youtube.com/watch?v=oCxi_FIbXFg&t=2s

LeCompteAsso: https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login

Numéro de SIREN : https://www.sirene.fr/sirene/public/recherche

Attention au navigateur: seuls Firefox ,Safari et Chrome sont supportés par Compte Asso.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Compte Asso
Le site officiel de gestion d'association

Le Compte Asso

QUELLES PIECES À PREPARER AVANTDE COMMENCER ?

- Numéro SIRET
- Numéro RNA
- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l’association
- La liste des dirigeants (personnes chargées de l’administration de l’association) régulièrement déclarée
- Le plus récent rapport d’activité approuvé
- Le dernier budget prévisionnel annuel approuvé
- Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos
- Le compte de résultat, le bilan annuel financier du dernier exercice clos
- Un relevé d’identité bancaire au nom de l’association
- Le projet associatif de l’année pour laquelle la demande est faite
- Si la démarche n’est pas réalisée par le représentant légal de l’association, le pouvoir donné par ce dernier

Le Compte Asso

COMMENT FAIRE SI JE N'AI PLUS MON NUMERO DE SIREN ?

https://www.sirene.fr/sirene/public/recherche

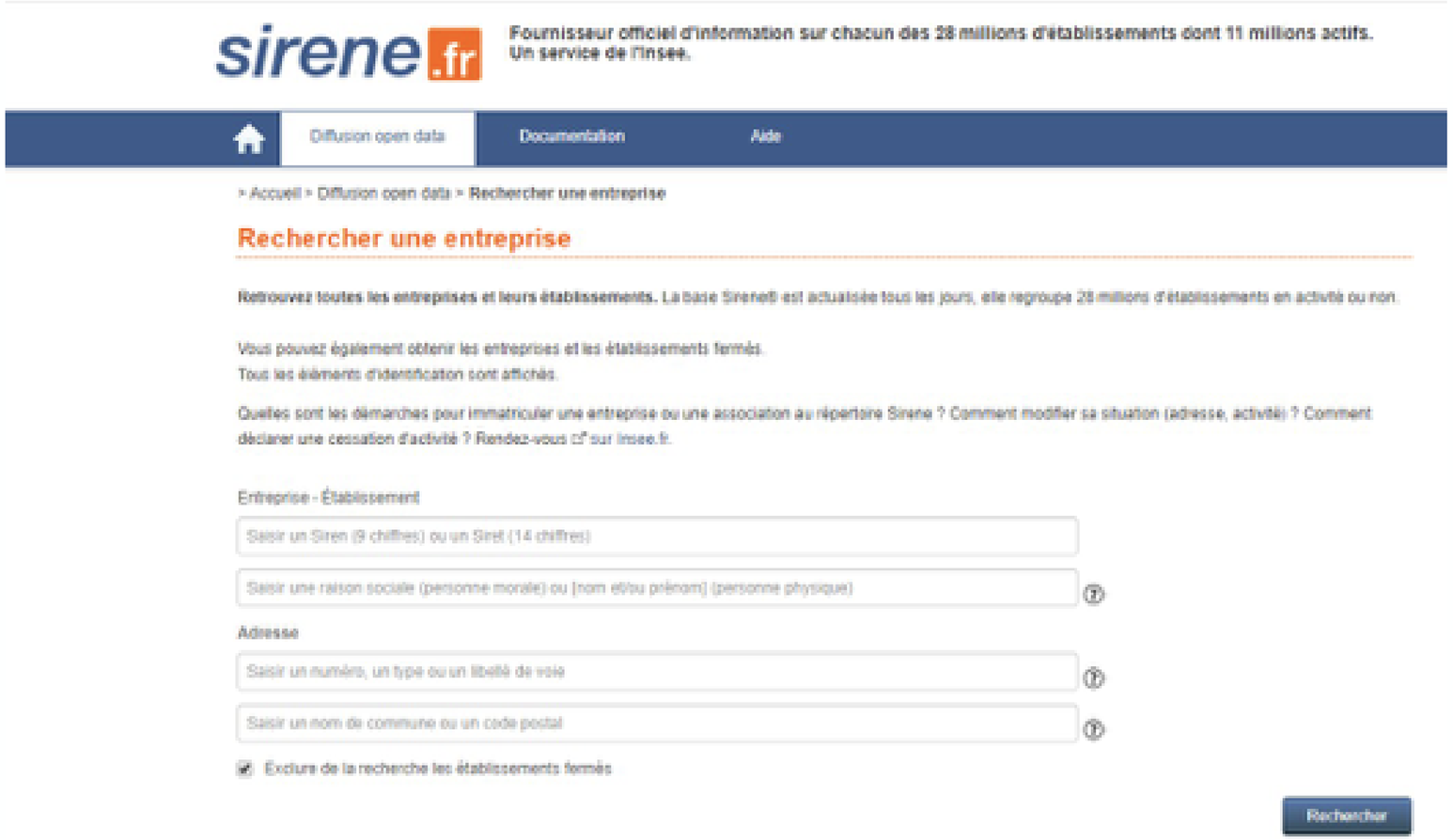

Le Compte Asso

FAITES BIEN ATTENTION...

- Créez un seul compte par association
- Les sections ne doivent pas créer leur propre compte
- Utilisez la dernière version des navigateurs Google Chrome, Firefox ou Safari (MAJ à prévoir si nécessaire)

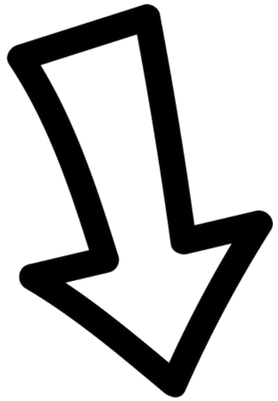

https://lecompteasso.associations.gouv.fr/home

Le Compte Asso

LE FICHIER EXCEL IDÉAL POUR LA SAISIE...

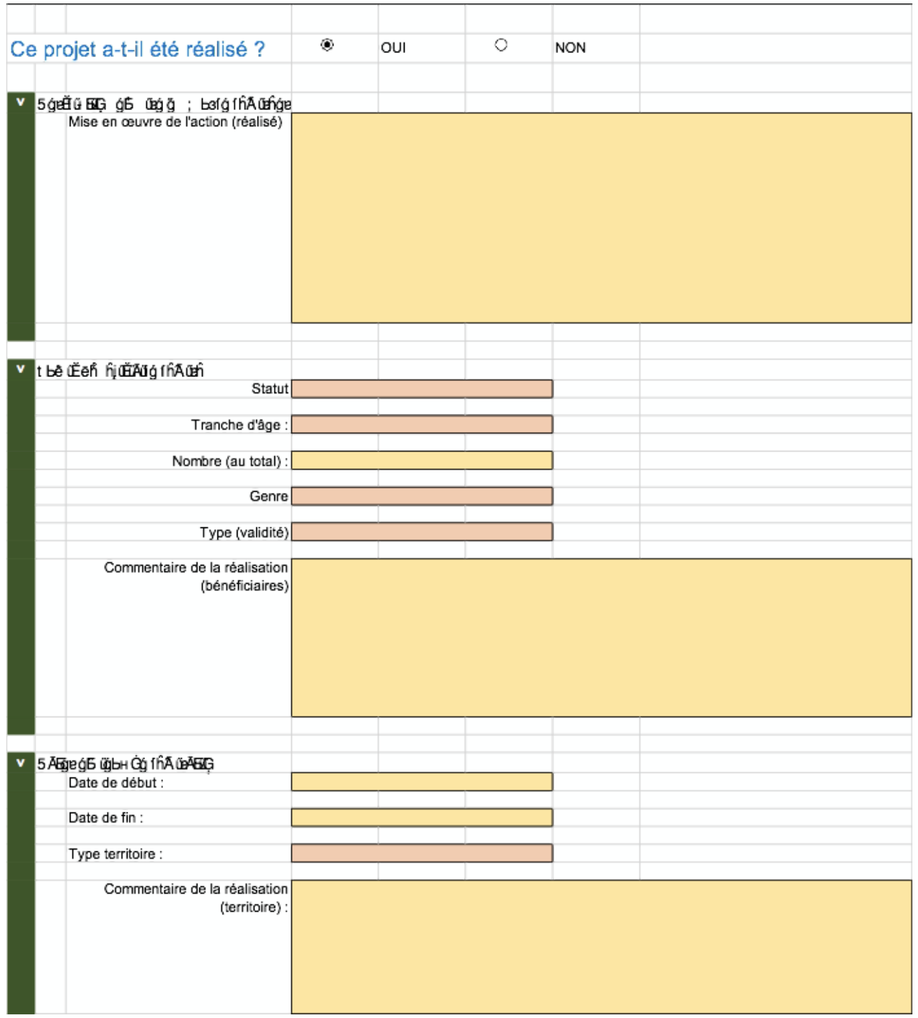

	à remplir obligatoirement (texte ou nombre ou date)
	Sélectionner un choix dans le menu déroulant
	à compléter (texte ou nombre) - non-obligatoire

Le Compte Asso

Pour les demandes de subvention, LeCompteAsso permet aux associations de déposer une demande de subvention entièrement simplifiée

Créez un seul compte par association
Les sections ne doivent pas créer leur propre compte

1 – CREATION ET VALIDATION DU COMPTE

AJOUT DE VOTRE ASSOCIATION AU SEIN DU COMPTE

Pour gagner du temps: téléchargez et déposez maintenant vos documents avant de commencer à remplir la demande

2 – VERIFICATION ET COMPLETION DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE VOTRE ASSOCIATION ET DE SES ETABLISSEMENTS

Code 997

3 – SAISIE DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

4 – SUIVI DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

BASKET ILLE-ET-VILAINE
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
FFBB

LIGUE DE BASKET-BALL BRETAGNE
LIGUE RÉGIONALE
FFBB

Le Compte Asso

PENSEZ A ENREGISTRER CHACUNE DE VOS ETAPES !

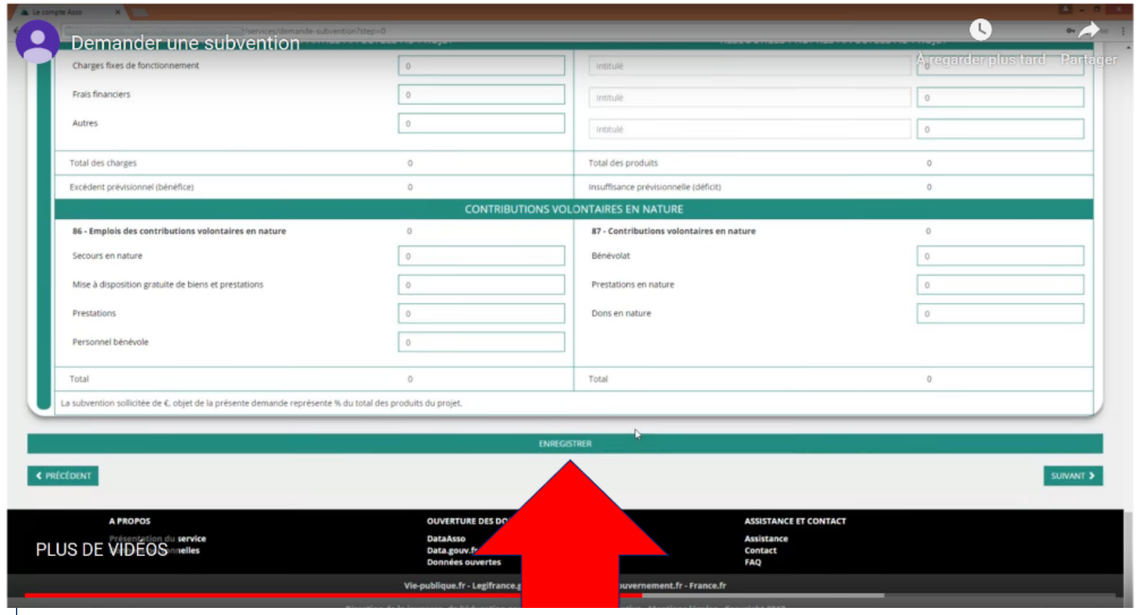

IMPORTANT : NE PAS OUBLIER DE CLIQUER SUR « TRANSMETTRE » EN FIN DE PROCEDURE !

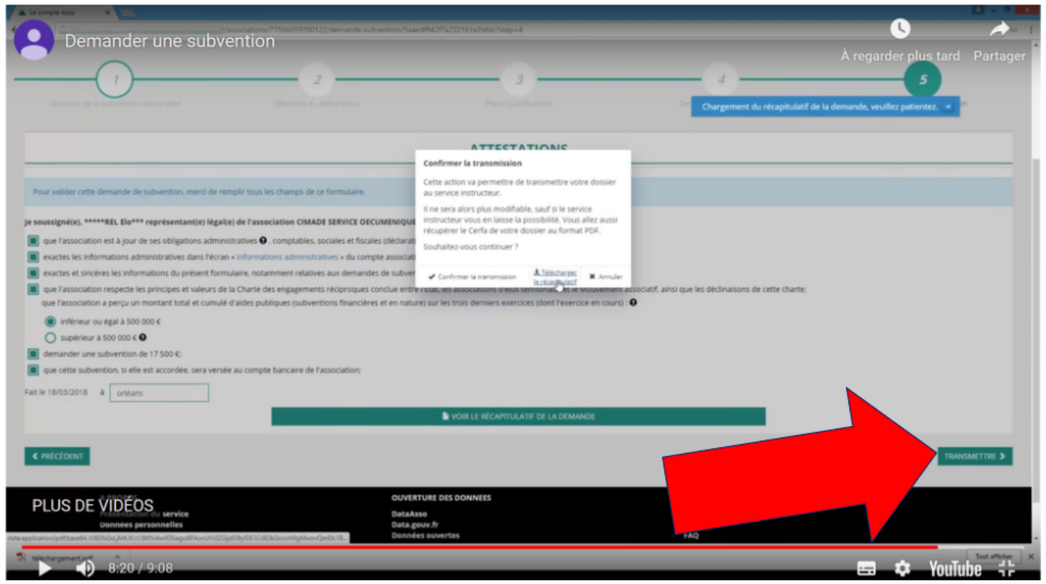

Un partage d'expérience

CLUB dans le 85
LES MOUETTES
La Chaize-Giraud

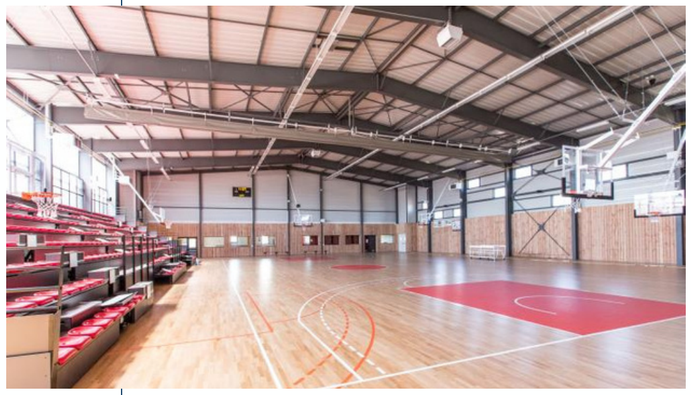

Adrien DEMEURÉ

ÉDUCATEUR SPORTIF

Questions diverses

Nous contacter

Ligue : Mathilde Hemery - mathilde.hemery@basketbretagne.com

Comités : se rapprocher des référents